



ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

08, rue Charles Pathé– 94300 VINCENNES

Tél 01 49 57 90 95 – Fax 01 49 57 97 71 – Mail contact@andeva.fr

MANIFESTATION NATIONALE DU 13 OCTOBRE 2017 A PARIS

Départ avenue Edgard Quinet à 14h

LES VICTIMES DE L'AMIANTE DEMANDENT JUSTICE

L'amiante brise notre santé et nos vies. 20 ans après l'interdiction, la tragédie continue : 10 morts par jour, 100 000 morts à venir. Et pourtant, 21 ans après les premières plaintes au pénal, les juges d'instruction prétendent qu'ils n'ont trouvé aucun responsable et qu'ils n'en trouveront jamais aucun. Ils veulent mettre fin aux procédures judiciaires.

C'est inacceptable !

Aujourd'hui, avec des victimes et des familles venues de toute la France, nous sommes dans la rue pour réclamer que tous les responsables de nos souffrances soient jugés

La situation est grave :

En mai et juin, les juges d'instruction, soutenus par le Parquet, annoncent leur volonté d'arrêter leurs investigations, en prétendant qu'il est impossible de dater les fautes commises et donc « *d'en imputer la responsabilité à quiconque* ». Ils se préparent à prononcer des non-lieu dans une quinzaine de dossiers.

En septembre, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris annule les mises en examen des principaux responsables (décideurs politiques, hauts fonctionnaires, industriels, lobbyistes du « Comité permanent amiante »), jugeant qu'il n'existe pas d'indices « *graves et concordants* » de leur culpabilité.

Nous n'accepterons jamais que la plus grande catastrophe sanitaire que la France ait connue n'ait ni responsable ni coupable

Nos avocats ont déposé un pourvoi en cassation.

Nous prenons à témoin l'opinion publique :

Peut-on accepter que des gens qui ont sciemment minimisé les dangers d'un matériau mortel et qui ont milité contre son interdiction n'aient aucun compte à rendre à la justice ? Non ! Mille fois Non !

**Nous continuerons à réclamer justice, jusqu'à notre dernier souffle.
Pas par esprit de vengeance, mais pour que les générations futures ne revivent jamais de tels drames.**

MESSAGE À TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES :

Amiante dans les écoles = enfants en danger

L'amiante est interdit depuis 20 ans en France, mais on trouve encore beaucoup de matériaux amiantés, souvent en mauvais état, dans les établissements scolaires construits avant 1997 : dans les revêtements de sol, les enduits de murs, les faux plafonds, les joints de portes ou de fenêtres...

La présence d'amiante sous toutes ses formes est dangereuse : pour les enseignants, le personnel et surtout pour les jeunes enfants dont les voies respiratoires sont plus proches du sol et dont les défenses immunitaires sont plus faibles que celles des adultes.

On peut être atteint d'une maladie (fibrose, cancer du poumon ou de la plèvre) 20 ans, 30 ans, voire 50 ans après avoir inhalé ces fibres.

Demandez aux propriétaires des locaux le Dossier Technique Amiante (DTA) qui vous dira s'il y a de l'amiante, à quel endroit et dans quel état.

Imposez le retrait des matériaux dangereux.